INTERVIEW

VINCENT CAPO-CANELLAS

Maire du Bourget et président de la communauté d'agglomération de l'aéroport du Bourget

DR

Qu'y a-t-il de concret dans cette convention-cadre ?

D'abord, il reconnaît notre territoire métropolitain. Celui-ci avait déjà ses caractéristiques avec son aéroport, son parc des expositions, son musée de l'Air et de l'Espace, mais elles n'étaient pas mises en synergie. Ensuite, des orientations aussi concrètes que possible ont été définies par secteurs de projets clairement identifiés et acceptées par l'État. Elles visent à desserrer les contraintes qui ont entravé notre développement métropolitain.

Les objectifs de logements sont-ils tenables ?

Le document précise bien que les collectivités souhaitent qu'il y ait un effort d'accompagnement de l'État pour rendre cet objectif soutenable. Notre territoire est très dynamique. Au Bourget, nous avons gagné plus de 10 % de population en deux ans. C'est pour cela aussi que nous posons la question des équipements. Des fonciers appartenant à l'État ont été listés dans l'accord. Ils sont mobilisables. Ces questions font partie des points à régler.

Nicolas Sarkozy et François Hollande avaient des points de vue différents concernant les terrains de l'État. L'élection du dernier vous rend-elle optimiste ?

Nous en jugerons au Parlement. Mais nous souhaitons aussi qu'il y ait une réflexion en Seine-Saint-Denis sur la typologie du logement. Notre territoire ne doit pas être cantonné au tout-social.

Où en est le projet de transformation du musée de l'Air ?

La formulation dans l'accord-cadre est aussi précise et engageante que possible. C'est l'un des points les plus compliqués et il faut que le ministère de la Défense s'inscrive dans une dynamique territoriale et admette que ce musée ne peut pas rester dans sa forme actuelle. Comme l'a proposé Christian de Portzamparc, il doit devenir l'un des éléments de la future porte du Grand Paris. Cela étant, l'expérience me conduit à être très raisonnablement optimiste.

Les contrats doivent être signés avant février 2013. Cela vous semble-t-il raisonnable ?

Le timing est extrêmement tendu. Demain, le législateur nous donnera peut-être un délai supplémentaire.

Quelle structure juridique en assurera la mise en œuvre ?

Nous créons une société publique locale qui aura une mission d'étude. Pour la partie opérationnelle, nous n'avons pas encore de doctrine arrêtée. Vu les enjeux, cela peut supposer l'intervention de plusieurs aménageurs même si la stratégie globale doit demeurer entre les mains des élus. ◆